

**Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze**

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-165
Séance du 19 décembre 2025**

Objet : Acquisition des parcelles AO 25, AO 26 et AO 27 sises 1474 Chemin d'Aubagnac à Berret à Bagnols-sur-Cèze appartenant au CSE Orano Cycle Marcoule

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyn FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Acquisition des parcelles AO 25, AO 26 et AO 27 sises 1474 Chemin d'Aubagnac à Berret à Bagnols-sur-Cèze appartenant au CSE Orano Cycle Marcoule

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3221-1 ;

Considérant le projet de la commune de développer son parc d'équipements sportifs ;

Considérant que l'ensemble est constitué par un terrain composé d'espaces boisés, aires de stationnement et voies d'accès, il comprend 6 terrains de tennis, un bâtiment à usage de vestiaires « club house » et un bâtiment à usage de centre de tir ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique et à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir l'équipement sportif, parcelles AO 25, AO 26 et AO 27, sis 1474 Chemin d'Aubagnac à Berret, d'une superficie totale de 31 135 m², au prix de 120 676,52 € HT. Les frais de notaires étant à la charge de la Commune (2.800 €) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

